

Domaine Public

DP

941

J.A. 1000 Lausanne 1 2 mars 1989
Hebdomadaire romand Vingt-sixième année

Arrêt sur image

Pour des raisons évidentes, les professionnels des relations publiques préfèrent rester dans l'ombre. S'il s'agit de promouvoir l'image d'une entreprise, de services ou d'une autorité politique, il ne faut pas crier trop fort qu'il y a eu intervention cosmétique, car le public ne doit pas faire la différence entre l'image et la réalité. Cependant, ces dernières semaines, un des chirurgiens esthétiques spécialisé en relations publiques, M. Klaus Stoelker, ne laissait planer aucun doute sur sa présence derrière les interviews accordées par Mme Kopp depuis sa démission. Il espérait ainsi susciter la sympathie du public envers la conseillère fédérale déchuë. Et tandis que les collègues de M. Stoelker expriment quelques soucis à propos de la mauvaise utilisation de leurs activités professionnelles, les politiciens visés campent sur une position hypocrite: bien sûr qu'ils se servent des conseils d'agences en relations publiques; mais ils n'en parlent pas.

Alors, parlons-en! Car depuis un certain temps, les relations publiques changent profondément notre culture politique. Les pages entières du Crédit suisse et de l'UBS qui expliquent leur point de vue sur le blanchiment de l'argent sale ne surprennent plus personne. Les banques ont déjà «informé» entre 1978 (vous vous souvenez de Chiasso) et 1984 (année de la votation sur l'initiative socialiste sur les banques). Il semble d'ailleurs que ces efforts ont été coûteux, certes, mais efficaces. Et deux mois avant cette votation, les banques, sûres du terrain ainsi préparé, pouvaient laisser aux politiciens le soin de mener la campagne «traditionnelle».

Les dangers potentiels des relations publiques en politique sont clairs. Contrairement au principe démocratique du «un homme, une voix», les moyens de propagande sont inégalement distribués. Helmut Hubacher et le Parti socialiste n'auront jamais la possibilité d'exprimer sur des annonces pleine-page leur point de vue à propos des activités des banques et des instituts financiers.

Si la publicité traditionnelle est comparable au garçon déclarant à la fille: «Moi, je suis le plus grand», la technique des relations publiques est plus subtile (donc plus efficace): elle utilise le collègue du gars pour faire passer le même message à la fille. Il y a donc toujours quelque chose d'opaque dans les relations entre le mandant, le mandataire et le public, et le remplacement de l'information politique par les relations publiques peut finir par étouffer l'exercice démocratique.

Cela dit, il y a également des aspects positifs. Car les acteurs politiques n'ont pas seulement la tâche de comprendre ce qui est compliqué, mais aussi de le faire passer d'une manière simple et claire à un public le plus large possible. Et sur ce point, le recours à des professionnels peut être utile. Combien d'efforts de partis, de commissions à tous niveaux, auraient un meilleur impact si l'on savait un peu mieux vendre son message. Que notre vie politique serait différente si administrations et parlements consacraient 10% des dépenses d'expertise à une bonne vulgarisation des travaux d'experts!

Le danger, ce n'est pas que l'on vende la politique comme des pommes ou des poires; c'est que là où il y a de la substance, on manque de relations publiques et inversement. On voit donc certains politiciens nous vendre l'image de la pomme à la place du fruit: des actions «Bravo», façon Ogi, au lieu d'une politique d'économie d'énergie.

Face à cette sorte de relations publiques, il faut des contrepoids. Je les vois dans un journalisme professionnel, compétent et indépendant, qui, après avoir décrypté le langage traditionnel des rapports officiels, se méfie aussi des fabrications sorties tout droit des agences de relations publiques. Je les vois dans les politiciens pour qui le recours à ce genre de soutien ne remplace pas la substance. Et je le vois, enfin et surtout, dans un public plus sensible à l'authenticité.

Faits à l'appui

(jd) Il y a ceux qui font confiance au marché, ceux qui n'en finissent pas de conduire des expériences-pilotes, ceux qui mettent leur législation sous cadre pour mieux l'admirer, ceux qui s'agitent en tous sens pour se donner l'illusion d'agir, ceux qui font mousser quelques mesures accessoires pour faire oublier qu'ils ne touchent pas à l'essentiel. Enfin, il y a ceux qui se sont fixé des objectifs, qui ont mis en place les moyens de les atteindre, qui contrôlent régulièrement les résultats obtenus et qui, le cas échéant, adaptent leur action. Voilà en gros comment on peut classer les cantons suisses en matière d'économie d'énergie.

Dans la dernière catégorie, on ne trouve aucun canton romand; Bâle-Campagne, par contre, y est, fidèle à une politique inaugurée il y a plus de dix ans — cohérence dans l'opposition au nucléaire obligeant. Avec son demi-frère de la ville, il se dote en 1977 déjà d'une conception directrice de l'énergie, complétée en 1980 par des objectifs de réduction de la consommation et de substitution. Pour ce faire, il dispose depuis 1979 d'une loi sur l'énergie; un texte court, qui ne se perd pas dans les détails. Mais un texte édicté pour obtenir des effets. Cette volonté politique se traduit par un bilan critique établi tous les trois ans à l'intention du Grand Conseil.

Difficultés et succès

Dans son dernier rapport du 31 janvier 1984, le gouvernement passe en revue les problèmes de mise en œuvre des différentes dispositions de la législation et apprécie les résultats obtenus.

Ainsi par exemple, en matière d'isolation des bâtiments et d'installations techniques, le rapport constate que les requérants se contentent encore trop souvent d'observer les prescriptions minimales au lieu de chercher à optimiser les besoins énergétiques par une planification globale du projet. Par ailleurs, de nombreuses requêtes sont incomplètes, ce qui impose un travail supplémentaire à l'administration. Pour remédier à ces insuffisances, le canton se propose d'adopter une nouvelle norme globale

sur le besoin en énergie des bâtiments et d'introduire une taxe pour les requêtes lacunaires.

Le décompte individuel des frais de chauffage est obligatoire dans les bâtiments neufs depuis le 1^{er} juillet 1980. Bâle-Campagne est le seul canton suisse qui a imposé et appliqué cette prescription aux bâtiments existants; l'économie annuelle est estimée à l'équivalent de 8000 tonnes de mazout au minimum. Un travail de pionnier dont pourraient s'inspirer tous les cantons qui justifient leur inaction par des difficultés techniques.

Passons sur les autres chapitres (climatisation, contrôle des émissions, subventions) qui tous donnent des informations intéressantes sur les résultats obtenus et les améliorations possibles. Notons au passage que les Bâlois ne sont pas tyrannisés par une administration tâillonne à cheval sur ses règlements; c'est toujours l'efficacité qui prime sur la lettre de la loi. Le chapitre sur la climatisation illustre bien cet état d'esprit.

Donner l'exemple

Sur la base de ce bilan, les députés sont saisis d'une série de modifications légales qui ont fait l'objet d'une large consultation des communes, des partis et d'organisations diverses. Parallèlement, le Conseil d'Etat soumet au parlement

un projet portant sur les principes de la politique énergétique cantonale; dans ce texte, le canton et les communes s'engagent à poursuivre les buts de la politique énergétique de manière exemplaire, aussi bien lors de la construction de leurs bâtiments que dans le cadre de l'acquisition et de l'entretien des installations et des véhicules. Ils effectuent un contrôle d'efficacité et en publient les résultats. La consommation moyenne de chaleur dans les bâtiments cantonaux doit être abaissée à moins de 500 mégajoules/m² d'ici 1993 et la consommation d'électricité du parc immobilier du canton ne doit pas dépasser en 1994/1995 celle de la période 1987/1988.

Le gouvernement bâlois souhaite que son effort ne reste pas isolé en Suisse; il attend des mesures prises un effet positif sur la scène énergétique fédérale.

P.S. Le gouvernement de Bâle-Campagne vient également de présenter un projet de loi sur la protection de l'environnement. Ce projet prévoit d'attribuer des bons d'émission aux détenteurs d'installations dont les émissions sont inférieures de deux tiers aux normes obligatoires. Ces bons seront négociables mais ne portent que sur les limitations d'émissions plus sévères édictées par le canton. Par ailleurs, plusieurs émetteurs pourront se regrouper afin d'être soumis à une limitation globale. Enfin, lors d'une requête en autorisation d'une nouvelle installation, l'autorité examinera aussi si les limites d'émission ne sont pas atteintes dans les régions rurales et à Bâle-Ville. ■

MARKUS LUSSER, PRÉSIDENT DE LA BANQUE NATIONALE SUISSE

Un banquier non conformiste

(y) Il a fait une carrière linéaire, n'exprimant aucune prédisposition aux écarts de pensée ni de langage, dans un secteur où l'orthodoxie ne tolère aucune dérogation et où la discrétion tient lieu de politique de la communication. Et pourtant, il pense et dit des choses étonnantes, Markus Lusser, né en 1931, engagé en 1959 comme jeune juriste au secrétariat de l'Association suisse des Banquiers, passé en 1981 au directoire

de la Banque nationale suisse, qu'il préside depuis mai dernier.

Vérités désagréables

Lusser a fait plusieurs déclarations fracassantes, notamment sur la surveillance des prix et la nécessité d'y soumettre les taux d'intérêt, hypothécaires en particulier; on se souvient en-

Qui siège où...

(pi) A quels intérêts économiques sont liés les parlementaires? Cette question revient souvent et depuis quelques années les instruments à disposition des curieux deviennent plus faciles à consulter, qu'il s'agisse du *Répertoire des administrateurs* édité par Orell Füssli ou d'études ponctuelles.

Sur la base de cet annuaire et d'une étude publiée dans *Traktandum* du 31 janvier 1989, nous avons reconstitué le nombre de mandats d'administrateurs

par parti ainsi que le capital représenté et le capital moyen par député de chaque parti (voir tableau).

Au même chapitre, relevons l'initiative parlementaire déposée lors de la session extraordinaire du 1^{er} février par la conseillère nationale Francine Jeanprêtre. La socialiste vaudoise propose que chaque député, en entrant au parlement, indique son activité professionnelle, ses fonctions de direction ou de surveillance dans des entreprises de droit

privé ou public, ses fonctions au service des groupes d'intérêt et au sein de commissions fédérales. En outre, les députés devraient également indiquer, au début de chaque année, l'état des revenus provenant de ces activités.

Ces propositions vont dans le sens d'une plus grande transparence de la politique fédérale et permettraient de renseigner utilement sur le poids et l'influence des lobbies dans les décisions parlementaires. Les propositions de Mme Jeanprêtre sont un minimum et on pourrait en imaginer d'autres, comme par exemple:

— appliquer la même obligation aux candidats afin de renseigner les citoyens au moment des élections;

— interdire l'acceptation de nouveaux mandats en cours de législature;

— interdire aux députés la participation à des commissions où certains intérêts privés qu'ils défendent sont directement en jeu;

— etc.

Enfin, une «professionnalisation» du métier de parlementaire et l'obligation pour l'élu d'abandonner tout ou partie de ses mandats lors de l'entrée en fonction sont également des possibilités qui mériteraient examen. Il s'agirait de peser les avantages du système de milice (parlementaires en relation avec le non politique, maintien d'un

parlement «proche» des citoyens) et ses inconvénients (augmentation du poids des lobbies, création d'une classe de politiciens professionnels rétribués par des associations ou des entreprises plutôt que par l'Etat).

Le débat est ouvert et le moment propice à des réformes.

«Aujourd'hui on ne parle que de la femme, des enfants et du chien des candidats, dit Mme Jeanprêtre. L'électeur a aussi le droit de connaître sa situation économique.» Et nous ajoutons: de même que les intérêts économiques qu'il représente plus ou moins ouvertement. ■

Les mandats des députés fédéraux dans des Conseils d'administration

Parti	sièges à l'Assemblée fédérale	mandats d'administrateur	capital représenté en mio de francs	capital moyen représenté par député en mio
Radical	65	330	14'618	224.9
Démocrate-chrétien	61	405	8'085	132.5
UDC	29	110	3'558	122.7
Libéral	12	25	322	26.8
Socialiste	46	37	402	8.7
Alliance des indépendants	9	5	42	4.7
Automobilistes	2	2	0.1	0.05
POCH	4	1	0.05	0.0125
Divers	18	—	—	—
Total	246	915	27'026.20	109.9

Remarque: les mandats comprennent aussi bien la participation à des Conseils d'administration d'entreprises privées à caractère lucratif que la participation à des entreprises semi-publiques ou sans caractère lucratif (transports publics, sociétés immobilières à caractère social, etc).

core de sa conférence devant l'assemblée médusée de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie.

Récemment, M. Lusser a multiplié les avis non conformistes, propres à jeter le trouble juridique dans les rangs bancaires du pays. A fin janvier, le président du directoire de la BNS répétait que ladite banque centrale, responsable de la politique monétaire, assumait pleinement les conséquences du relèvement de ses taux directeurs, soit, par delà la hausse des taux hypothécaires, celle des prix à la consommation, autant dire le redémarrage de l'inflation, désormais

perceptible.

Et comme si cela ne suffisait pas, M. Lusser lâchait coup sur coup la semaine dernière deux vérités-prédictions particulièrement désagréables pour les milieux concernés: 1) les blanchisseurs d'argent sale et leurs banquiers, saisis d'une commune folie suicidaire, détruisent les fondements de la place financière suisse; 2) les caisses de pension devraient se retirer du marché hautement spéculatif de l'immobilier, qui pourrait bien implorer dans les années à venir (même Jurg Stäubli le craint, tout en profitant des derniers beaux jours). ■

L'emploi dans les cantons romands

(ag) Le recensement fédéral des entreprises permet de radiographier avec précision la vitalité économique des cantons. Année de référence 1985, opposée à 1975. Le contraste est vif entre les deux extrêmes de la décennie. 1975, le premier choc pétrolier entraîne une récession grave: baisse du PIB (produit intérieur brut) de 7,5% et forte récession de l'emploi. 1985 en revanche est une année de très vive expansion.

Sur cet arrière-fond, il est possible de dresser un bilan des vitalités cantonales. Les repères sont les variations de l'emploi, en pourcents et chiffres absolus. Et la répartition traditionnelle entre les secteurs primaire, secondaire et tertiaire.

● Création d'emplois entre 1975 et 1985

Classement romand d'après la croissance relative 75-85

Canton	Emplois
Genève	+ 37'755
Fribourg	+13'011
Valais	+ 17'508
Vaud	+ 35'615
Suisse	+ 362'000
Jura	+ 690
Neuchâtel	- 732

A l'exception des cantons jurassiens, la croissance romande est supérieure à la moyenne suisse (11%) se situant entre Genève +20% et Vaud +14%. Le dynamisme est incontestable.

● Secteur primaire

La restructuration du secteur agricole entraîne dans l'ensemble de la Suisse une forte perte de postes de travail. Une seule exception, Genève, qui voit augmenter les effectifs (emplois essentiellement temporaires) de 587 unités. La proximité d'un grand centre valorise notamment la production maraîchère et horticole.

Classement romand en fonction de la croissance relative 75-85

Canton	Emplois
Genève	+ 587
Vaud	- 1'457
Valais	- 2'829
Neuchâtel	- 490
Suisse	- 36'000
Jura	- 766
Fribourg	- 3'319

Vaud révèle une structure agricole forte presque stabilisée; la régression est nettement plus faible que la moyenne suisse. En revanche, Fribourg est en pleine reconversion.

● Secteur secondaire

Le secteur industriel est presque stable, augmentant à peine de 6'000 sur l'ensemble de la Suisse. Mais s'observent de forts déplacements sur des régions périphériques par rapport aux centres traditionnels. Obwald, Schwytz, Fribourg, Saint-Gall, Lucerne, Valais. En revanche, d'autres cantons — toujours l'arc jurassien — sont fortement saignés.

Classement romand en fonction de la croissance relative 75-85

Canton	Emplois
Fribourg	+ 4'512
Valais	+ 3'964
Vaud	+ 1'664
Suisse	+ 6'000
Genève	- 2'051
Jura	- 1'219
Neuchâtel	- 5'639

● Secteur tertiaire

En dix ans, la tertiarisation de la Suisse est impressionnante. Pratiquement tous les emplois nouveaux peuvent lui être attribués: + 394'000. On rappelle que ce secteur regroupe un large éventail: commerce et restauration, transports et communication, banques, assurances, bu-

reaux-conseils, sociétés financières, enseignement, recherche, service de santé, œuvres sociales, administration.

Dans le fourre-tout du tertiaire, les gros pourvoyeurs d'emploi viennent du commerce (gros et détail). Par exemple, dans le canton de Vaud: 15'000 personnes dans l'enseignement; 20'000 dans les services de santé, 14'000 dans les services financiers, 10'000 dans l'administration (au sens étroit du terme). Mais 28'000 dans le commerce de détail et 14'000 dans celui de gros.

La forte croissance suisse gagne au-delà des centres traditionnels des cantons attractifs notamment pour des raisons fiscales; en tête, Zoug, Nidwald, Schwytz, Fribourg. Genève est le canton le plus tertiarisé de Suisse, 75,9%, devant Bâle-Ville, Zurich et... Vaud.

Classement romand en fonction de la croissance relative 75-85

Canton	Emplois
Fribourg	+ 11'818
Valais	+ 16'373
Genève	+ 39'219
Jura	+ 2'675
Vaud	+ 35'408
Suisse	+ 394'000
Neuchâtel	- 5'397

● Les pôles

Considérons que la croissance vaudoise est le fait essentiellement de Lausanne et de l'Ouest lémanique. Genève a gagné 39'000 emplois tertiaires, Vaud 35'000; en tout 74'000 que l'on peut comparer aux 81'000 de Zurich. Le pôle lémanique s'est donc révélé remarquablement dynamique en dix ans.

Fribourg, canton charnière, proche de Berne, a poursuivi avec rapidité sa reconversion.

Neuchâtel et Jura n'ont pas encore récupéré les pertes dues, notamment, à la crise horlogère. Le prochain recensement devrait pourtant leur être plus favorable au vu du redressement engagé.

Quant au Valais, il affiche, une fois de plus, son originalité. Malgré sa position excentrique, il se révèle fort de sa diversité industrielle, agricole, touristique et d'un dynamisme lié à son tempérament. Il n'appartient pas à une zone d'attraction économique; mais il cultive aussi bien les avantages du marché suisse que ses propres particularismes. ■

Souplesse suisse et flexibilité américaine

(jd) Dans une de ses dernières livraisons, le service d'information des Groupements patronaux vaudois revient sur la question du travail dominical en insistant sur l'obligation de rentabiliser l'équipement des entreprises industrielles «de pointe». Les Groupements patronaux rappellent la nécessité d'obtenir l'accord des syndicats qui avaient d'ailleurs été acquis dans le cas ETA à Marin. On s'en souvient: le temps de travail hebdomadaire du personnel affecté aux équipes du dimanche était réduit de 25%. Cet accord, n'étant pas conforme à la législation fédérale, n'avait jamais pu entrer en vigueur. C'est d'une tout autre forme de souplesse que parle le magazine américain *Fortune* dans son édition du 13 février. Pour la bible des entrepreneurs américains, la seule souplesse qui compte est celle qui est liée à la formation des employés et à leur capacité à passer d'une tâche à l'autre. C'est ainsi que *Fortune* donne l'exemple d'une chaîne de

magasins qui embauche des jeunes non qualifiés qu'elle forme successivement comme manutentionnaire, vendeur et caissier, chaque fonction étant assurée en alternance. Une fraction du salaire est attribuée en regard de la capacité des travailleurs à assurer plusieurs tâches distinctes.

La souplesse qui profite aux travailleurs

L'auteur de l'article souligne qu'il ne faudra plus seulement payer les employés en fonction d'un travail spécifique, mais aussi et surtout en tenant compte de la variété des connaissances différentes qu'une personne sera à même d'acquérir. Cela coûtera des sommes substantielles aux entreprises qui doivent mettre sur pied des programmes de formation conséquents et de nouvelles formes d'organisation. Selon *Fortune*, la souplesse due à l'acquisition de

savoir-faire multiples est aussi une réponse à l'informatisation dans le secteur des services. Une même personne peut en effet effectuer des opérations très différentes à l'aide de l'écran.

Au fond, ce qui nous intéresse ici est moins le contenu de l'article de *Fortune* que la différence d'approche sur la souplesse entre les Etats-Unis et la Suisse. Chez nous, les syndicats patronaux ont une vision purement quantitative. Il s'agit d'imposer de nouvelles contraintes que l'on compense par des allègements d'horaire ou par une meilleure rétribution. L'aspect qualitatif est rarement pris en compte. L'idée que la flexibilité puisse d'abord se traduire par un gain en formation et en épanouissement pour les employés et ensuite par un avantage pour l'entreprise n'apparaît pratiquement jamais dans les écrits patronaux.

Heureusement, les entreprises suisses sont parfois plus ouvertes et plus innovatrices que leurs organes faïtiers. Il n'empêche que cette vue très quantitative en dit long sur l'étroitesse d'esprit des Groupements patronaux qui n'arrivent pas, au fond, à comprendre que la prospérité d'une «entreprise de pointe», pour reprendre leur vocabulaire, est directement liée à l'état d'esprit et à la motivation de ceux qui y travaillent. ■

AVIATION À COURTE DISTANCE

L'avenir de la Blécherette

(jg) Deux nouvelles intéressantes ces dernières semaines dans le domaine du transport aérien: tout d'abord la mise en service à Londres du Stolport. Il s'agit d'un aéroport urbain, établi en pleine ville à moins de 10 km de Westminster et disposant d'une piste très courte, moins de 1000 mètres. Cet aéroport est destiné à accueillir les courts-courriers de la nouvelle génération, petits avions à hélices, à décollage et atterrissage court, transportant 20 à 40 passagers sur 1000 à 2000 kilomètres.

La seconde nouvelle concerne un projet présenté par Crossair de mise en service d'une ligne régulière Genève-Sion. On peut faire confiance à Crossair pour l'établissement de calculs de rentabilité face à l'offre des CFF.

Ces deux informations signifient qu'il n'y a plus besoin d'une infrastructure

lourde pour le transport commercial régulier de passagers et que l'avion peut devenir une solution alternative même sur des distances de moins de 200 kilomètres.

Lausanne dispose d'un aéroport engazonné sur les hauts de la ville à la Blécherette. Sa concession a été renouvelée récemment, malgré l'opposition du parti socialiste jugeant que ce vaste terrain proche du centre-ville pourrait faire l'objet d'une autre affectation.

Le développement inattendu des vols à courte et moyenne distance va apporter des arguments aux défenseurs de la piste lausannoise. Il est en effet possible que ce genre de déplacement progresse considérablement ces quinze prochaines années. Une piste en dur de mille mètres et des lignes régulières vers Lugano, Zurich, Bâle, voire les grandes

villes étrangères voisines comme Lyon, Turin, Milan ou même Paris, serait alors chose imaginable.

Il n'est pas impossible non plus que cette évolution ne se produise pas. Le développement d'un réseau européen de trains à grande vitesse peut arrêter net la mise sur pied de lignes aériennes régionales et rendre non-rentable le développement et la construction de modèles d'avions adaptés à un tel trafic. Les seuls domaines où le transport aérien sur courte distance continuera alors à croître sera celui du franchissement des reliefs empêchant le transport terrestre à grande vitesse, comme l'a déjà bien compris Crossair avec sa stratégie d'implantation au Tessin et en Italie.

Les dix prochaines années seront sans doute décisives dans cette lutte entre l'avion et le train pour le transport des gens d'affaires pressés et des touristes de luxe. En attendant, le temps pour les Lausannois d'observer l'évolution et de décider de l'avenir de leur aéroport. ■

Soyons logiques

Non pas la morale, mais la logique...

1. Je lisais l'autre jour le compte-rendu d'un procès — une affaire d'enfants maltraités, fouettés à coups de ceinture, etc. Le procureur disait qu'il est inadmissible de frapper un enfant au moyen d'un instrument. Fort bien, c'est également mon sentiment — mais alors il faut renoncer à vendre des verges (en Suisse) ou des martinets (en France). Il faut en interdire la vente et la fabrication, un enfant — c'est le cas de le dire — comprendrait ça.

2. Je lisais l'autre jour un article, ou une lettre de lecteur (un ou une de plus!) sur le problème des limitations de vitesse, en rapport avec les accidents. Et d'autres concernant la pollution. Limiter la vitesse à 100 km/h — pourquoi pas? Mais alors il faut renoncer à vendre des autos pouvant rouler à 160 ou 180 km/h. Il faut en interdire l'entrée chez nous, un enfant — ce n'est pas le cas de le dire — comprendrait ça.

3. Je lisais l'autre jour un article où l'on comparait l'ayatollah Khomeini à Hitler ou à un chef de gang, etc. Fort bien — mais dans ce cas, il faut renoncer à avoir avec lui des relations diplomatiques et commerciales, et notamment à lui vendre des armes. Un enfant, même plus ou moins débile, comprendrait cela. Voit-on la Suisse entretenir des relations avec Al Capone, ou avec son successeur? Voit-on la France livrer des armes à la camora napolitaine? Vous me direz: Mais Khomeini détient des otages... Ces malheureux Français... Ces infortunés Anglais... Il est vrai, mais du train où l'on va, il en détiendra encore plus, il renouvellera son stock, si besoin est... Entre parenthèses: Rappelez-vous l'affaire des otages américains. A l'exception des Anglais, tout le monde a laissé tomber les USA de M. Carter. Je vous fiche mon billet que dans l'actuelle affaire, tout le monde laissera tomber l'Angleterre, à l'exception peut-être des USA. Les impératifs du commerce, n'est-ce pas — d'aucuns diraient (de mauvais esprits, des gauchistes, bien sûr): les impératifs du profit.

Oh! pendant que j'y pense: magnifique émission, sur la chaîne de TV suisse-allemande — un débat sur le blanchissement de l'argent, auquel prenaient part

notamment Jean Ziegler et un représentant du Crédit Suisse. Ziegler lamentable à son habitude: des arguments sentimentaux, *démagogiques*, comme le lui a dit aussi sec le banquier: des histoires d'enfants morts de faim (40'000 par jour, paraît-il), d'adolescents mourant d'overdose... Et le banquier, le bon sens même! Ces deux milliards... «*Eigentlich, kein sehr grosser Betrag*» — textuel, j'ai pris note aussitôt — «*Au fait, pas une somme très considérable*»... C'est vrai, ça: deux milliards... quand on pense aux dépenses militaires de par le monde... Comment voulez-vous

qu'un banquier se préoccupe de pareilles vétilles? ■

(*réd*) Chaque jour 40'000 enfants meurent des suites de la faim... Bien que ce chiffre revienne souvent, il est totalement faux. Il vaut la peine de refaire ici le raisonnement de Jean-François Revel (La Connaissance inutile). 40'000 par jour, cela fait 14'600'000 morts de faim par an. Or «comme tout démographe qualifié peut l'indiquer aux esprits curieux, il meurt chaque année, en tout, sur l'ensemble de la planète, environ 50 millions d'êtres humains. (...) Dans ce total, les décès causés directement par la privation d'aliments oscillent, selon les années, entre 1 et 2 millions.» *Chiffre qui comprend aussi bien les enfants que les adultes.*

COURRIER

Suisse sans armée: et si on osait ?

Je me rappelle le désintéret qu'affichaient bon nombre d'élèves, il y a quelques années, pour les problèmes de désarmement. L'enjeu, comme les missiles baladeurs au-dessus de leurs têtes, leur paraissait infiniment hors de portée, donc hors de propos.

Et voilà que des perspectives de désarmement s'amorcent sur la scène internationale. Et voilà qu'on lance une initiative pour une Suisse sans armée. Du coup le débat devient moins platonique et rebondit dans les classes. L'initiative ne déchaîne pas un enthousiasme forcé parmi les élèves. Beaucoup de réticences, échos des sagaces commentaires stratégiques et politiques diffusés dans les familles (et ici même dans notre journal préféré): un désarmement ne peut se faire unilatéralement... les Suisses tiennent bien trop à leur armée... Certains reprennent le thème de «l'armée ciment national». Ce dernier argument est accueilli avec réserve. Apparemment, le ciment a de la peine à prendre.

Mais ce qui frappe, ce sont les hésitations, les interrogations sur les risques qu'encourrait réellement une Suisse sans armée, sur le sens même de cette armée. Et derrière ces doutes perce

comme un espoir, celui de pouvoir enfin poser le problème en termes différents, de s'arracher à l'archaïque engrenage de la violence et de la dissuasion. Chimères d'adolescents? Peut-être, mais aussi la conviction que «la paix est le seul combat qui vaille d'être mené», comme l'affirmait Camus en 1945. Ces espoirs, ces attentes risquent de s'éteindre s'ils ne sont pas relayés politiquement. En recommandant le non à l'initiative, on brise les ailes fragiles de l'utopie.

L'utopie a ranimé un débat moribond, et c'est déjà beaucoup. Assumée et corrigée par la réalité, elle peut se transformer en projet, si on lui donne ses chances.

Alors, si on osait? Si on saisissait l'occasion de s'interroger, non pas sur un aménagement de la défense nationale, mais sur les possibilités à long terme de mettre cette défense en question; non pas sur la place que peut occuper l'armée en Suisse, mais sur la transformation de cette armée. Et si DP, avec l'audace que requiert une telle prospective, se lançait dans un vaste débat sur les chances — les risques aussi — d'une politique de désarmement progressif?

Rose-Marie Delley
Carouge

Le sucre, le beurre et l'argent du beurre

Lorsqu'il est ciblé sur des exigences politiques de développement, et non sur les sirènes libre-échangistes, le commerce peut être un facteur de développement. Pourtant, protectionnisme, détérioration des termes de l'échange, diversifications difficiles rythment encore l'essentiel du commerce Sud-Nord.

Aberrations

Atypique par certains aspects (nombreux accords multilatéraux), le marché sucrier mondial révèle jusqu'à la caricature les aberrations des échanges agricoles Sud-Nord: surproduction généralisée due à des productions excédentaires et subventionnées de la CE, effondrement des prix mondiaux, chômage dans les pays sucriers (250'000 travailleurs du sucre aux Philippines, par exemple). Et, *last but not least*, adoucissants artificiels, campagnes de santé, voire procédés biotechnologiques limitant la consommation. En Suisse, depuis que la paysannerie s'est vu refuser par le peuple en 1986 une augmentation de la production indigène, l'attention se focalise sur les prix, les rendements et les sources d'approvisionnement. La moitié environ du sucre consommé doit être importé et l'essentiel actuellement provient de la CE qui brade ses excédents (40 francs les 100 kilos, le prix du marché mondial). Cette même CE, en vertu d'accords préférentiels avec des pays en voie de développement (PVD) subventionne l'achat de sucre de canne au double de ce prix.

Depuis une décennie, tout le monde va répétant en Suisse qu'il faudrait importer davantage de sucre des PVD qui ont en la matière un avantage naturel incontestable, plutôt que d'acheter un sucre bradé par la CE. Comme souvent, les divergences apparaissent sur le comment: accord international disent les uns, n'indisposons pas Bruxelles souli-

gnent les autres, c'est très compliqué concluent les plus audacieux!

L'actuelle discussion sur l'arrêté fédéral sur l'économie sucrière indigène, en cours ces jours aux Chambres, offre l'opportunité à la Suisse de faire un petit pas vers un commerce équitable.

A un bout de la filière, l'île Maurice, île sucrière largement dépendante de la canne, très adaptée à ses conditions géo-climatiques; des conditions sociales et écologiques de production satisfaisantes sans être idéales; des partenaires sociaux et gouvernementaux très favorables à la conclusion d'un accord bilatéral à long terme avec la Suisse, sur le modèle de ce qui existe avec la CE.

A l'autre bout de la filière, en Suisse, la possibilité mentionnée dans l'Arrêté sucrier (art. 15) d'autoriser les sucreries à raffiner par année 40'000 tonnes de sucre brut importé. Pourquoi ne pas concrétiser cette possibilité par un accord avec le gouvernement de l'île Maurice (ou des Philippines) au prix de soutien payé par la CE pour de semblables importations? Les organisations de consommateurs appuient cette proposition et sont d'accord que l'augmentation de prix en résultant (0.10 franc par kilo) soit à la charge du consommateur, ce qui ne va ruiner personne avec une consommation de quelque 40 kilos par an et par habitant... Ni la caisse fédérale, ni le monde paysan ne seraient ainsi lésés... et la Suisse officielle concrétiserait ses belles déclarations.

Le Sud finance la Suisse

Un paradoxe choquant pour situer l'ampleur de l'audace requise: pendant qu'on chipote pour savoir comment promouvoir quelques milliers de tonnes de sucre, les flux de capitaux privés de la Suisse vers le tiers monde (investissements, prêts, etc) sont devenus *négatifs* en 1987 pour la première fois: le Sud a financé la

Suisse pour 3,1 milliards; en déduisant l'aide publique, nous constatons un transfert net de 2,2 milliards. En 1985, les flux positifs Suisse - tiers monde se montaient encore à 5,3 milliards de francs. Raisons connues: désinvestissements massifs, crise de l'endettement, baisse des emprunts des institutions multilatérales...

La Suisse n'est pas un cas isolé: globalement, les transferts nets Sud-Nord ont atteint 40 milliards de dollars en 1987. Qui disait que le monde était interdépendant, mais que richesses et cynisme étaient fort mal partagés?

Mario Carera

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. Mario Carera est coordinateur de la communauté de travail Swis-said - Action de Carême - Pain pour le prochain - Helvetas.

Les sous titres sont de la rédaction.

Dans l'immédiat, signalons qu'OS3, la coopérative d'importation de produits en provenance des PVD, importe des Philippines un sucre de canne complet prêt à l'emploi. Disponible dans les Magasins du Monde.

DP **Domaine**
DP **Public**

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy

François Brutsch (fb)

Jean-Daniel Delley (jd)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyoz (jg)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Point de vue: Jeanlouis Comuz

L'invité de DP: Mario Carera

Abonnement:

65 francs pour une année

Administration, rédaction:

Saint Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Tél: 021 22 69 10 CCP: 10-15527-9

Téléfax: 021 22 80 40

Composition et maquette:

Liliane Berthoud,

Françoise Gavillet, Pierre Imhof

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Le rail et le pneu

(p) Il y a un attachement certain du public pour le rail. Même celui que ne prend jamais le train défendra le maintien de la desserte ferroviaire de sa localité. Il suffit pour s'en convaincre de prendre connaissance des requêtes déposées lors de la mise à l'enquête des horaires, procédure qui a lieu tous les deux ans et qui permet à chaque citoyen de faire part de ses doléances. Régulièrement surgissent des pétitions, signées par des dizaines de personnes, pour s'insurger contre la suppression d'un convoi que les statistiques décrivent pourtant comme ayant une fréquentation proche de zéro.

On tient au rail comme service public, comme infrastructure collective pour une commune. Chacun connaît une personne — enfant, vieillard — qui ne peut se déplacer autrement; l'indépendance des plus démunis passe bien souvent par les transports publics. Raison pour laquelle, dans leurs plans de restructuration, les CFF s'avancent plus que prudemment lorsqu'ils envisagent la suppression d'une ligne ou le remplacement partiel d'une desserte ferroviaire par du transport sur pneus.

«Le rail ne doit pas tout faire»

Pourtant, pour le trafic régional, le rail n'est pas toujours adapté; il est rigide aussi bien dans son tracé que son mode d'exploitation et dépend d'une administration extra-régionale, qui aura donc tendance à ignorer les problèmes locaux. Problèmes d'ailleurs souvent difficiles à résoudre quand on demande par exemple qu'un même train soit avancé de dix minutes ici et retardé de vingt là. D'autre part, les CFF doivent gérer un réseau à plusieurs niveaux, difficilement compatibles: intercity, direct et régional. Alors que la demande existe, impossible par exemple de placer un train supplémentaire aux heures de pointe entre Nyon et Genève, même s'il s'écoule vingt minutes entre deux convois, car l'intercity doit laisser au régional qui le précède le temps d'arriver à destination avant de pouvoir occuper la voie... On le voit, c'est le trafic régional qui détermine la capacité du réseau, capacité qu'il serait possible d'augmenter considérablement si les convois les plus lents étaient supprimés. Même les cheminots sont conscients du problème et seraient prêts à admettre des solutions plus souples. Dans un éditorial du *Che-minot* intitulé «Le rail ne doit pas tout

faire», Michel Béguelin expliquait courageusement que dans certains cas, comme la ligne de la Broye, il pouvait être préférable que le rail s'occupe prioritairement de la desserte des localités les plus importantes, laissant les bus s'arrêter dans les petits villages. En voulant passer partout, «le rail s'exclut du marché et devient très coûteux pour des prestations dérisoires» disait le syndicaliste.

C'est un peu à la même conclusion que l'on arrive en lisant une récente étude de l'EPFZ, *L'avenir du trafic régional entre Palézieux et Fribourg*. On sait qu'une nouvelle voie devra être construite entre Vauderens et Villars-sur-Glâne (FR), dans le cadre de Rail 2000. Elle évitera Romont, centre régional important, ainsi que la plupart des haltes du parcours actuel. L'étude cherche donc à déterminer s'il est judicieux de maintenir l'ancienne ligne, s'il faut prévoir une desserte régionale sur le tracé Rail 2000, ou s'il est préférable qu'entre Palézieux et Fribourg, le trafic régional se fasse par bus. Notons que le maintien de la desserte ferroviaire de Romont est d'ores et déjà décidé et que sont donc en question le sort de dix gares peu importantes se trouvant dans une région formée de petites localités et où l'habitat est relativement dispersé.

Tenir compte de la région

L'étude a porté sur quatre scénarios: desserte régionale par train uniquement, par train et bus (le train étant prioritaire), par bus et train (le bus étant prioritaire) et par bus uniquement. Si aucun des scénarios ne se détache clairement des autres, c'est tout de même la proposition «bus» qui arrive en tête, suivie de «bus + train». «Train» arrive en dernière place... On l'a dit, le classement

est serré; il pourrait l'être moins si on donnait plus d'importance aux critères importants pour la région. On se rend en effet compte que pour un temps de parcours moyen identique et un même nombre de courses journalières, le bus permet de desservir le 85% de l'aire de référence (rail: 35%), qu'il est possible d'offrir 73 haltes (rail: 10), que la souplesse d'exploitation est complète et que la couverture des besoins des navetteurs passerait de «suffisante» à «très bonne» et celle des écoliers de «bonne» à «très bonne». Notons au passage que la consommation d'énergie d'une desserte par train est près de deux fois supérieure à celle par bus. Dans les aspects négatifs que relève le rapport, nous trouvons notamment une offre de places inférieure, un confort et une fiabilité moins bons. Au bilan donc, et du point de vue régional, le bus peut être plus qu'intéressant: desserte des hameaux isolés et des villages qui se sont développés à l'écart de la ligne de chemin de fer et souplesse d'exploitation permettant la prise en compte des besoins locaux. Et si l'effectif de personnel nécessaire est supérieur, financièrement la solution bus est la plus intéressante; il y a par ailleurs transfert partiel d'emplois du centre (en l'occurrence Lausanne ou Fribourg) vers les centres secondaires qui abriteraient les garages (Oron, Romont).

Savoir qui paie

Mais bien que l'analyse financière soit favorable au bus, c'est tout de même à propos du porte-monnaie que risquent de surgir les problèmes d'application sur le terrain. L'étude relève d'ailleurs que le financement est «incertain» pour le bus alors qu'il est «défini» pour le rail. Actuellement en effet, le déficit est pris en charge par les CFF; en cas de transfert à la route et selon la législation actuelle, cantons et communes seraient également mis à contribution. Le parlement aura prochainement à se pencher sur le trafic d'agglomération et sur celui des régions périphériques, à la suite d'une motion déposée par Michel Béguelin. L'occasion de revoir à fond le financement des transports publics, qu'il soient sur rail ou sur pneus, afin que des solutions plus rationnelles et améliorant la desserte régionale ne soient pas abandonnées sous prétexte que leur financement est «incertain». ■